

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 2 avril à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GAY Virginie — DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – VIDAL Micheline – GUIBERT Michel – CROS Roland – GARCIA François – RUFF Denis

Absents excusés : CELLINI Bruno - OZERAY Séverine – ARNAUD Martine - SERRANO Céline – CHAUVEAU Cédric

Pouvoirs : SERRANO Céline à CHRISTOL Bernard
CELLINI Bruno à GARCIA François
CHAUVEAU Cédric à SERS Jean-Charles

OBJET : COMPTE DE GESTION 2014 COMMUNE

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le compte de gestion dressé par Madame le Receveur Municipal, concernant les comptes 2014 de la Commune.

Ces pièces comptables font ressortir les mêmes arrêtés d'écritures que le compte administratif correspondant, Monsieur le Maire demande au Conseil de les approuver.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Approuve les comptes de gestion de la Commune pour l'année 2014.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 27.03.2015

Date d'envoi au contrôle de légalité : 03.04.2015

Date d'affichage : 03.04.2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 2 avril à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GAY Virginie — DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – VIDAL Micheline – GUIBERT Michel – CROS Roland – GARCIA François – RUFF Denis

Absents excusés : CELLINI Bruno - OZERAY Séverine – ARNAUD Martine - SERRANO Céline – CHAUVEAU Cédric

Pouvoirs : SERRANO Céline à CHRISTOL Bernard
CELLINI Bruno à GARCIA François
CHAUVEAU Cédric à SERS Jean-Charles

OBJET : COMPTE DE GESTION EAU/ASSAINISSEMENT 2014

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le compte de gestion dressé par Madame le Receveur Municipal, concernant les comptes 2014 de l'eau et de l'assainissement.

Ces pièces comptables font ressortir les mêmes arrêtés d'écritures que le compte administratif correspondant, Monsieur le Maire demande au Conseil de les approuver.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte les comptes de gestion de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2014.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 27.03.2015
Date d'envoi au contrôle de légalité : 03.04.2015
Date d'affichage : 03.04.2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 2 avril à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GAY Virginie — DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – VIDAL Micheline – GUIBERT Michel – CROS Roland – GARCIA François – RUFF Denis

Absents excusés : CELLINI Bruno - OZERAY Séverine – ARNAUD Martine - SERRANO Céline – CHAUVEAU Cédric

Pouvoirs : SERRANO Céline à CHRISTOL Bernard
CELLINI Bruno à GARCIA François
CHAUVEAU Cédric à SERS Jean-Charles

OBJET : **ADJOINT PRINCIPAL DE 2^{ème} classe : 35heures/hebdo**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'adjoint principal de 2^{ème} classe embauché depuis de 1^{er} mars 2015 effectue 35 heures hebdomadaires pour besoin de service. La délibération le nommant à ce poste indiquait une durée hebdomadaire de travail de 30 heures par semaine. Monsieur le Maire propose :

- de supprimer, à compter du 1^{er} mai 2015 l'emploi permanent à temps non complet (30 heures hebdomadaires) de l'adjoint principal de 2^{ème} classe
- de créer, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) pour l'adjoint principal de 2^{ème} classe

Les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2015 et un avis sera demandé au Comité Technique du Centre de Gestion de l'Hérault.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte la suppression de poste de l'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à 30h/hebdo à compter du 1^{er} mai 2015

Autorise la création de poste pour un adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à 35h/hebdomadaire à partir du 1^{er} mai 2015.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 27.03.2015

Date d'envoi au contrôle de légalité : 03.04.2015

Date d'affichage : 03.04.2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 2 avril à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GAY Virginie — DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – VIDAL Micheline – GUIBERT Michel – CROS Roland – GARCIA François – RUFF Denis

Absents excusés : CELLINI Bruno - OZERAY Séverine – ARNAUD Martine - SERRANO Céline – CHAUVEAU Cédric

Pouvoirs : SERRANO Céline à CHRISTOL Bernard
CELLINI Bruno à GARCIA François
CHAUVEAU Cédric à SERS Jean-Charles

OBJET : CAE : ACCUEIL DE LOISIRS 20heures/hebdo à compter du 13/04/2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un contrat CAE de 20 heures hebdomadaires à l'ALSH, aux NAP, à l'accueil périscolaire et à la cantine.

Cet agent serait rémunéré au taux du SMIC en vigueur. Un contrat d'UN AN lui serait proposé à compter des prochaines vacances scolaires, le 13 avril 2015.

Dans le cadre de ce contrat, cet agent passerait le diplôme du BAFD.

Monsieur le Directeur de l'ALSH superviserait l'intégration de cet agent.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte la création d'un contrat CAE à compter du 13 avril 2015, pour une durée de un an, rémunéré au taux du SMIG en vigueur pour une durée hebdomadaire de 20 heures.
Cet agent sera affecté à l'Accueil de loisirs et aux temps périscolaires.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 27.03.2015

Date d'envoi au contrôle de légalité : 03.04.2015

Date d'affichage : 03.04.2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 2 avril à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GAY Virginie — DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – VIDAL Micheline – GUIBERT Michel – CROS Roland – GARCIA François – RUFF Denis

Absents excusés : CELLINI Bruno - OZERAY Séverine – ARNAUD Martine - SERRANO Céline – CHAUVEAU Cédric

Pouvoirs : SERRANO Céline à CHRISTOL Bernard
CELLINI Bruno à GARCIA François
CHAUVEAU Cédric à SERS Jean-Charles

OBJET : LOCATION PLACETTE DU CAFE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du gérant du Castel Café. Il donne lecture du courrier reçu.

Cette parcelle cadastrée AB 364, d'une superficie de 48.00m² a été louée pour la saison 2014 au prix de un euro le trimestre.

Monsieur le Maire propose de relouer cette parcelle pour la saison 2015, du 15 avril au 15 septembre 2015 dans les mêmes conditions que l'année précédente.

Un cahier des charges pour la location d'un immeuble communal à usage commercial sera signé entre le bailleur (la Commune) et le Gérant du Castel Café.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte la location de cette parcelle à compter du 15 avril 2015 et ce, jusqu'au 15 septembre 2015 inclus.

Dit que le montant du loyer sera de UN EURO par jour (ce loyer sera payé à terme échu).

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 27.03.2015

Date d'envoi au contrôle de légalité : 03.04.2015

Date d'affichage : 03.04.2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 2 avril à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GAY Virginie — DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – VIDAL Micheline – GUIBERT Michel – CROS Roland – GARCIA François – RUFF Denis

Absents excusés : CELLINI Bruno - OZERAY Séverine – ARNAUD Martine - SERRANO Céline – CHAUVEAU Cédric

Pouvoirs : SERRANO Céline à CHRISTOL Bernard
CELLINI Bruno à GARCIA François
CHAUVEAU Cédric à SERS Jean-Charles

OBJET : TAUX DES TAXES 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour la préparation du budget 2015, il conviendrait de fixer le taux des taxes pour l'année 2015.

Compte tenu du produit fiscal attendu pour cette année 457 366€(pour 2014 : 450 500€), Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents, de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2015.

	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Taxe foncière bâti	14.70 %	14.70 %
Taxe foncière non bâti	98.51 %	98.51%
Taxe d'habitation	12.45 %	12.45%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Approuve le taux des taxes 2015 :

2015

Taxe foncière bâti	14.70 %
Taxe foncière non bâti	98.51%
Taxe d'habitation	12.45%

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 2 avril à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GAY Virginie — DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – VIDAL Micheline – GUIBERT Michel – CROS Roland – GARCIA François – RUFF Denis

Absents excusés : CELLINI Bruno - OZERAY Séverine – ARNAUD Martine - SERRANO Céline – CHAUVEAU Cédric

Pouvoirs : SERRANO Céline à CHRISTOL Bernard
CELLINI Bruno à GARCIA François
CHAUVEAU Cédric à SERS Jean-Charles

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un excédent d'investissement de	34 660.56 Euros
- un excédent d'exploitation de	295 263.24 Euros

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2014, en report de fonctionnement.

LE CONSEIL

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2014 de la façon suivante :

Ligne 002 résultat de fonctionnement reporté (excédent)	295 263.24 Euros
Ligne 001 résultat d'investissement reporté (excédent)	34 660.56 Euros

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS

Date de convocation : 27.03.2015
Date d'envoi au contrôle de légalité : 03.04.2015
Date d'affichage : 03.04.2015



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 2 avril à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GAY Virginie — DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – VIDAL Micheline – GUIBERT Michel – CROS Roland – GARCIA François – RUFF Denis

Absents excusés : CELLINI Bruno - OZERAY Séverine – ARNAUD Martine - SERRANO Céline – CHAUVEAU Cédric

Pouvoirs : SERRANO Céline à CHRISTOL Bernard
CELLINI Bruno à GARCIA François
CHAUVEAU Cédric à SERS Jean-Charles

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (001 excédent) d'investissement de :	- 299 721.30 euros
- un excédent d'exploitation de :	+ 245 071.33 euros
- reste à réaliser investissement (recettes)	134 300.00 euros

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 en report de fonctionnement.

LE CONSEIL

Après avoir délibéré, décide à d'affecter les résultats de l'exercice 2014 de la façon suivante :

Affectation au résultat d'exploitation de l'exercice	
<u>Ligne 002 Excédent</u>	79 650.03 euros
Affectation du résultat d'investissement de l'exercice	
<u>Ligne 001 Déficit</u>	299 721.30 euros
 <u>1068 Besoin de financement</u>	 165 421.30 euros

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS

